

Document 5 – Aperçu des annexes

Les annexes provenant du Règlement de zonage actuel sont en cours d'examen pour le nouveau Règlement de zonage. Le personnel a indiqué, pour chaque annexe, le statut de l'examen en utilisant une des quatre options figurant dans le tableau de la page suivante, à savoir :

Option

Reporter

Explication

Il est proposé d'inclure l'annexe dans le nouveau Règlement de zonage sans aucune révision.

Révision(s)

Il est proposé d'inclure l'annexe dans le nouveau Règlement de zonage avec des révisions. Les révisions peuvent consister à mettre à jour les références à des sections du Règlement de zonage, à apporter des changements pour refléter les politiques du Plan officiel ou à supprimer des parties sans dispositions.

Supprimer

Il n'est pas proposé d'inclure l'annexe dans le nouveau Règlement de zonage. Le numéro d'annexe proposé est « Pour utilisation future ».

Examen en instance

Un examen supplémentaire est nécessaire pour déterminer si l'exception proposée sera Reporter, Révision(s) ou Supprimer.

Il est proposé que les exceptions « Pour utilisation future » dans le Règlement de zonage actuel demeurent « Pour utilisation future » dans le nouveau Règlement de zonage.

Le personnel fait remarquer que les annexes ci-dessous sont les nouvelles proposées pour le nouveau Règlement de zonage :

Numéro de l'annexe proposée	Titre	Ébauche présentée
Annexe A3	Secteurs visé par les exigences de stationnement des visiteurs	Ébauche 1
Annexe A4	Tarifs maximums permis pour le stationnement	Ébauche 1
Annexe A5	Stationnement dans les cours avant	Ébauche 1
Annexe A7	Marge de recul par rapport aux plans d'eau de surface	Ébauche 1
Annexe A9	Zones protégées de grande station de transport en commun	Ébauche 2

Annexe A10	Aires de jeu extérieures et garderies	Ébauche 2
Annexe A11	Largeur maximum des aménagements au rez-de-chaussée	Ébauche 2